

610690-2026 - Mise en concurrence

Belgique – Services d'assurance accidents – Assurance accidents du travail de l'ensemble du personnel de l'Administration communale d'Ixelles, ainsi que l'assurance de dommages corporels divers

OJ S 171/2026 04/09/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire - Avis de changement Services

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: Commune d'Ixelles - Gemeente Elsene

Adresse électronique: secretariat@ixelles.brussels

Forme juridique de l'acheteur: Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: Assurance accidents du travail de l'ensemble du personnel de l'Administration communale d'Ixelles, ainsi que l'assurance de dommages corporels divers

Description: Le présent marché est un marché public de services, qui a pour objet l'assurance accidents de travail de l'ensemble du personnel de l'Administration communale d'Ixelles et l'assurance de dommages corporels divers.

Identifiant de la procédure: 03b5860b-28bd-4104-862c-ccaeac998ad3

Identifiant interne: 2026-217

Type de procédure: Ouverte

La procédure est accélérée: non

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 66512100 Services d'assurance accidents

2.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

2.1.4. Informations générales

Base juridique:

Directive 2014/24/UE

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Avis

Motifs liés à des condamnations pénales:

Corruption:

Fraude:

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme:

Participation à une organisation criminelle:

Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes:

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains:
Motifs liés à l'insolvabilité, aux conflits d'intérêts ou à une faute professionnelle:
Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence:
Faute professionnelle grave:
Fausses déclarations, dissimulation d'informations, incapacité de présenter les documents requis ou obtention d'informations confidentielles sur cette procédure:
Motifs d'exclusion purement nationaux:
Manquement à des obligations liées à des motifs d'exclusion purement nationaux:
État de cessation d'activités:
Faillite:
Concordat:
Insolvabilité: Voir point 5.6. Sélection des soumissionnaires du cahier spécial des charges

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: 2026-217 - 1

Description: Le présent marché est un marché public de services, qui a pour objet l'assurance accidents de travail de l'ensemble du personnel de l'Administration communale d'Ixelles et l'assurance de dommages corporels divers.

Identifiant interne: 1

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 66512100 Services d'assurance accidents

5.1.2. Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)

Pays: Belgique

5.1.3. Durée estimée

Durée: 1 An

5.1.6. Informations générales

Participation réservée:

La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): oui

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Avis

Critère: Références sur des services spécifiés

Description du critère de sélection: Afin de fournir la preuve de sa capacité technique à réaliser le présent marché, le soumissionnaire devra être en mesure, à tout moment de la procédure, de remettre une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années qui comprend au moins un ou plusieurs contrat(s) relatif(s) à des prestations de services similaires à l'objet du marché pour un montant cumulé minimum de 900.000,00 EUR TTC (exempté de TVA) pour l'une des trois dernières années. Sont considérés comme services similaires les services concernant les services d'assurance accident du travail et dommages corporels. Conformément aux articles 78 de la Loi du 17 juin 2016 et de l'article 73 de l'Arrêté Royal du 18 avril 2017, un soumissionnaire peut avoir recours aux capacités d'autres entités ; dans ce cas, la preuve qu'il disposera des moyens nécessaires, notamment l'

engagement de ces entités à cet effet, sera jointe à l'offre. Les motifs d'exclusion seront alors également vérifiés pour ces entités. Seules les offres des soumissionnaires qui satisfont aux présents critères de sélection, sur la base du DUME, sont prises en considération pour participer à la comparaison des offres sur la base des critères d'attribution repris au présent cahier spécial des charges, dans la mesure où ces offres sont régulières. Documents à remettre : A la demande de l'adjudicateur, à tout moment de la procédure, et au plus tard avant la désignation de l'adjudicataire, le soumissionnaire devra remettre une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire dont au moins un (ou plusieurs cumulés) respecte(nt) le niveau spécifique exigé.

Critère: Inscription à un registre professionnel pertinent

Description du critère de sélection: L'exécution du service est réservée aux compagnies d'assurances agréées par l'Autorité des Services et Marchés Financiers, la FSMA (Financial Services & Market Authority). Les offres des courtiers et agents ne sont pas acceptées. Le pouvoir adjudicateur vérifiera si l'adjudicataire pressenti se trouve dans la liste des entreprises agréées sur le site de la Banque Nationale de Belgique en suivant le lien : <https://www.nbb.be/fr/supervision-financiere/controle-prudentiel/domaines-de-controle/entreprises-dassurance-et-de-24>

5.1.10. Critères d'attribution

Critère:

Type: Prix

Description: L'évaluation des offres dans le cadre du critère prix se fera sur la base du prix total. L'offre la plus basse sera classée première pour ce critère et obtiendra la note maximale, soit 55 points. Pour les autres offres, les points octroyés seront calculés suivant la règle de trois : Score de l'offre = (montant de l'offre régulière la plus basse / montant de l'offre) * 55 (poids du critère).

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 55

Critère:

Type: Qualité

Description: 2. La performance et les services connexes : critère noté sur 30 points Ce critère qualité sera évalué sur base des notes explicatives et informations remises par le soumissionnaire. Pour la cotation finale des offres par rapport au présent critère d'attribution (sur 30 points), après avoir noté les offres pour chaque sous-critère (20+5+5), l'offre ayant la somme de ces notes la plus élevée pour l'ensemble des 3 sous-critères se verra attribuer le nombre maximum de points pour ce critère, soit 30 points. Les notes des offres des autres soumissionnaires seront déterminées en appliquant une règle de 3. Sous-critère n°1 : Service connexes (20 points) Ce sous-critère concerne la gestion administrative des polices, la gestion des sinistres, l'assistance technique (conseils et services de prévention), le suivi des statistiques sinistres, et tous les autres services que le soumissionnaire juge utile pour apporter une plus-value à son offre Le soumissionnaire explique de façon détaillée : - la manière dont il gère les contrats tant du point de vue des sinistres qu'administrativement ; - la procédure de déclaration et de traitement des sinistres via un logiciel performant et interactif de gestion des contrats permettant l'instauration d'un système d'échange direct d'informations entre l'assureur et l'assuré ; - le fonctionnement du logiciel au niveau de la gestion des contrats, de la procédure de déclaration des sinistres, du traitement des sinistres, du suivi des statistiques de sinistres, de la consultation des dossiers en ligne ; - la communication envisagée et la relation avec les services du pouvoir adjudicateur (le travail et les informations

à fournir) telle que, par exemple, la disponibilité d'un interlocuteur spécialement désigné, ou l'existence d'un service d'assistance. A cet effet, le soumissionnaire joindra à son offre une note explicative de maximum 5 pages A4. L'offre sera appréciée par rapport à ce sous-critère selon les mentions suivantes : « faible qualité », « qualité moyenne », « bonne qualité » et « très bonne qualité » correspondant respectivement à 5 points, 10 points, 15 points et 20 points. L'offre qui a le plus de points pour ce sous-critère reçoit 20 points, les autres offres reçoivent leurs points suite à l'application d'une règle de trois. Sous-critère n°2 : Le délai d'indemnisation (5 points) Il s'agit du délai qui court à partir du moment où l'assuré a introduit une demande complète d'indemnisation. Le soumissionnaire qui proposera le délai d'indemnisation le plus court obtiendra le maximum de points, soit 5 points. Pour les autres offres, les points octroyés seront calculés en appliquant une règle de trois. Sous-critère n°3 : Formations, conseils et assistance technique (5 points) Ce sous-critère évalue la qualité des services offerts pour l'amélioration de la gestion des différents volets d'assurances, dont notamment des formations (sur la gestion des dossiers et l'utilisation des outils), les conseils et éventuels services de prévention. A cet effet, le soumissionnaire joindra à son offre une note explicative de maximum 3 pages A4. L'offre sera appréciée par rapport à ce sous-critère selon les mentions suivantes : « aucune proposition », « qualité moyenne », « bonne qualité » et « très bonne qualité » correspondant respectivement à 0 point, 2 points, 3 points et 5 points. L'offre qui a le plus de points pour ce sous-critère reçoit 5 points, les points des autres offres sont calculés en appliquant une la règle de trois.

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 30

Critère:

Type: Qualité

Description: 3. Extension des garanties (couvertures et modalités) : critère noté sur 15 points. Ce critère tient compte des garanties pertinentes supplémentaires et/ou supérieures proposées par rapport aux exigences techniques reprises au chapitre B « Clauses techniques » du présent cahier spécial des charges. Ces améliorations seront clairement indiquées dans une note de maximum 4 pages A4. Ces garanties supplémentaires/améliorées peuvent concerner : L'augmentation des plafonds de garanties prévus par le Cahier spécial des charges ; La gratuité de certaines couvertures prévues par le Cahier spécial des charges ; L'extension de certaines polices au-delà de ce qui est exprimé dans le Cahier spécial des charges ; Toute autre amélioration qu'il souhaiterait proposer par rapport aux exigences du Cahier spécial des charges et qui est utile pour la Commune. Le pouvoir adjudicateur insiste sur le fait que si les améliorations ne sont pas clairement indiquées dans la note précitée, et ce par volet, celles-ci seront réputées non existantes, et le soumissionnaire ne remportera aucun point pour ces dernières. L'offre qui comptabilisera le plus de garanties supplémentaires /améliorées sera classée première pour ce critère et obtiendra la note maximale, soit 15 points. Pour les autres offres, les points octroyés seront calculés suivant la règle de trois

Catégorie du critère d'attribution poids: Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution: 15

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/5303b72b-d0bd-4387-b70a-749eceb52b9a/documents>

Canal de communication ad hoc:

URL: <https://www.publicprocurement.be/publication-workspaces/5303b72b-d0bd-4387-b70a-749eceb52b9a/forum>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Adresse de soumission: <https://www.publicprocurement.be/supplier/enterprises/0/tendering-workspaces/publication-workspace-detail/5303b72b-d0bd-4387-b70a-749eceb52b9a/general>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français, néerlandais

Catalogue électronique: Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Date limite de réception des offres: 29/09/2026 15:30:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Durée de validité des offres: 180 Jours

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

Facturation électronique: Requise

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.15. Techniques**Accord-cadre:**

Pas d'accord-cadre

Informations sur le système d'acquisition dynamique:

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Conseil d'Etat

Description des délais d'introduction des procédures de recours: Introduction d'un recours en annulation, éventuellement précédé ou accompagné d'une demande en suspension, auprès de la section d'Administration du Conseil d'Etat, rue de la Science, 33 à 1040 Bruxelles, par lettre recommandée à envoyer dans un délai de soixante jours de calendrier à compter du lendemain du dernier envoi du courrier ou du mail/fax de la communication de la décision motivée. Par ailleurs, en application de l'article 11 de la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, la conclusion du marché qui suit la décision d'attribution ne peut avoir lieu avant l'expiration du délai de 15 jours de calendrier qui suit la communication de la décision motivée. Si une demande de suspension de l'exécution de la décision d'attribution est introduite dans ce délai de 15 jours, le pouvoir adjudicateur ne peut conclure le marché avant que l'instance de recours n'ait statué soit sur la demande de mesures provisoires, soit sur la demande de suspension. Le soumissionnaire est invité à avertir la Commune de l'introduction d'une telle demande, dans ce délai de 15 jours, et ce, de préférence par fax au numéro suivant : 02/515.61.59 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : secretariat@ixelles.brussels Les délais mentionnés pour introduire contre la décision un recours en suspension de l'exécution de la décision d'attribution auprès du Conseil d'Etat par une procédure d'extrême urgence prennent cours à compter du lendemain du dernier envoi du courrier ou du mail/fax communiquant la décision motivée.

8. Organisations**8.1. ORG-0001**

Nom officiel: Commune d'Ixelles - Gemeente Elsene

Numéro d'enregistrement: 0207401341_707
Adresse postale: Elsensesteenweg, 168
Ville: Elsene
Code postal: 1050
Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Pays: Belgique
Adresse électronique: secretariat@ixelles.brussels
Téléphone: +32 25156111
Adresse internet: <https://www.ixelles.be>
Profil de l'acheteur: <https://www.publicprocurement.be/bda?organisationIds=707&includeOrganisationChildren=true>

Rôles de cette organisation:

Acheteur

8.1. ORG-0002

Nom officiel: SPF Stratégie et Appui
Numéro d'enregistrement: BE001
Adresse postale: Simon Bolivarlaan 30, bus 1
Ville: Brussel
Code postal: 1000
Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Pays: Belgique
Adresse électronique: revise@publicprocurement.be
Téléphone: +32 2 740 80 00
Adresse internet: <https://bosa.belgium.be>

Rôles de cette organisation:

TED eSender

8.1. ORG-0003

Nom officiel: Conseil d'Etat
Numéro d'enregistrement: 0207401341
Ville: Bruxelles
Code postal: 1040
Subdivision pays (NUTS): Arr. de Bruxelles-Capitale/Arr. Brussel-Hoofdstad (BE100)
Pays: Belgique

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

10. Changement

Version de l'avis antérieur à modifier

:

e1d2a2fd-8ea5-415d-a9a3-9d9c710d2aa6-01

Principale raison du changement

:

Mise à jour d'informations

Description

:

Le présent avis a uniquement pour objet de reporter la date limite de réception des offres, initialement fixée au 9 septembre 2026 à 15h30, au 29 septembre 2026 à 15h30. Aucune

autre modification n'est apportée à ce stade aux informations de l'avis ni aux documents du marché.

10.1. Changement

Identifiant de la section: LOT-0001

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: b75af5b8-2e64-4294-8f84-32492910037e - 02

Type de formulaire: Mise en concurrence

Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Sous-type d'avis: 16

Date d'envoi de l'avis: 02/09/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Date et heure de transmission de l'avis (eSender): 02/09/2026 00:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: néerlandais, français

Numéro de publication de l'avis: 610690-2026

Numéro de publication au JO S: 171/2026

Date de publication: 04/09/2026